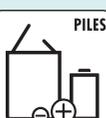


# Consignes aux pharmacies du canton de Genève

## Collecte des déchets spéciaux remis par les particuliers

Déchets repris par le collecteur	Conteneur à utiliser (fourni par le collecteur)
 <b>Médicaments</b> Vieux médicaments sous forme de comprimés, liquides, sprays, etc.	Caisses
 <b>Seringues et aiguilles</b> Utilisées ou non	Boîte Sharpsafe
 <b>Cytostatiques</b> Vieux médicaments cytostatiques	Boîte
 <b>Piles</b> <b>Piles et accumulateurs</b>	Boîte pour piles
 <b>THERMOMÈTRES</b> <b>Thermomètres au mercure</b>	En vrac
 <b>RADIOGRAPHIES</b> <b>Radiographies</b> Anciens clichés radiographiques argentiques	En vrac
 <b>ÉLECTRONIQUES</b> <b>Déchets médicaux électroniques</b> Thermomètres électroniques, tensiomètres, etc.	En vrac

La collecte, financée par l'État, est organisée par l'entreprise RVM. Pour demander une reprise (délai maximal de collecte de deux semaines depuis l'appel) : 022 341 10 53 (lu-ven 8h-19h)

Déchets non repris dans cette collecte	Filière recommandée
Médicaments, aiguilles et autres déchets provenant de professionnels (EMS, médecins, tatoueurs, esthéticiens, etc.), ou de la pharmacie (fonds de stocks de médicaments, aiguilles des traitements effectués sur place)	Remise à une entreprise d'élimination agréée directement par l'entreprise qui génère les déchets, à ses frais
Boîtes d'emballages en carton	Collecte du papier/ carton
Compléments alimentaires, laits en poudre, cosmétiques et produits d'hygiène, plâtres, compresses, etc.	Incinération (ordures ménagères)
Textiles (bas de contention, culottes menstruelles, etc.)	Textiles
Produits vétérinaires (autres que médicaments) et produits phytosanitaires	Diriger les clients vers les lieux de vente ou les ESREC
Médicaments non périmés	Dans la mesure du possible, les remettre à la pharmacie du cœur (en respectant leurs critères de tri)